

nêtes et patriotes, qui ne croyaient pas à la possibilité d'un accord durable entre les éléments si divers de notre pays. Les Pères de la Confédération, toutefois, ont posé à la base du pacte confédératif un esprit qui doit en assurer la permanence. C'est l'esprit de justice, de concorde, de conciliation, de concessions mutuelles dans la justice.

A titre de Canadien français, je prends la liberté d'exprimer les sentiments de ma race. Si nous avons causé des torts depuis la confédération, qu'on nous dise à qui, à quelle race, à quelle province, et nous nous empresserons de redresser l'injustice. D'un autre côté, j'escompte la même largeur d'esprit et la même loyauté de la part de mes concitoyens de langue anglaise. Le jubilé de la confédération devrait être une cause de réjouissance pour tous les Canadiens, qu'ils soient Anglais, Irlandais, Ecosais, qu'ils soient même Canadiens-français. Parlant encore au nom des miens, nous sommes prêts à faire notre part pour que règnent toujours dans notre pays la concorde et l'harmonie. L'histoire politique de ma race montre que nous avons incliné toujours vers la justice et la conciliation. Jamais nous n'avons voté par fanatisme pour nous opposer à un homme, à un parti ou à une race. Nous avons considéré les partis et leurs programmes politiques à la lumière d'une raison tempérée par un sentiment généreux et patriotique. Nous voulons un Canada uni, heureux et prospère. Voilà notre ambition, voilà ce qui explique l'adhésion presque unanime des miens au programme pacificateur de l'honorable premier ministre et de son gouvernement. Nous continuerons d'aimer le Canada, tous ses citoyens et toutes ses provinces, de l'Atlantique au Pacifique, du nord au sud, sans distinction de race, de langue ou de religion. Quant à moi, j'espère toujours appuyer dans cette honorable Chambre les mesures de justice et de bien-être national propres à créer plus de bonheur et plus de prospérité dans le pays tout entier.

En conséquence, et animé par ces sentiments, j'ai l'honneur de proposer qu'une adresse soit envoyée à Son Excellence le Gouverneur général, pour le remercier humblement du discours qu'il a bien voulu prononcer aux deux Chambres du parlement.

M. E. A. McPHERSON (Portage-la-Prairie): Monsieur l'Orateur, je dois l'avouer, c'est avec crainte et tremblement que je prends la parole dans cette enceinte. Je me représente vivement quelle est la composition de l'Assemblée, je n'ignore pas que les plus grands orateurs et hommes d'Etat canadiens ont pris ici la parole; et dès lors je me de-

[M. Auger.]

mande ce que je pourrais bien dire qui soit de réelle importance pour la députation ou de nature à l'intéresser. Dans cette impasse, puis-je faire autre chose pour me soustraire à des critiques trop acerbes que rappeler aux nouveaux venus comme moi qu'ils seront bientôt dans ma situation? Je sais que les vieux députés me jugeront avec indulgence quand je leur rappellerai leurs débuts dans cette enceinte. Lorsqu'on m'a prié d'appuyer l'adresse en réponse au discours du trône, je me suis rendu compte que ce n'était pas ma personne mais le comté dont j'ai l'honneur d'être le représentant qu'on voulait honorer. A ce point de vue, mais à aucun autre, on a eu raison de me choisir pour appuyer l'adresse.

La circonscription que je représente a une histoire unique dans nos annales politiques. A la première élection tenue dans ce comté, en 1871, il y avait deux candidats et il y eut égalité de voix. Faute d'une disposition de la loi prévoyant la voix prépondérante du président adjoint de l'élection, les deux députés prêtèrent tous deux serment d'office et obtinrent un siège en cette Assemblée. Une autre singularité, c'est que le comté eut pour représentant, comme le savent tous les députés, un des plus grands hommes produits par le Canada, et qui passera toujours pour tel. Je parle de l'élection de feu sir John A. Macdonald par les électeurs du comté de Portage-la-Prairie en 1878. Avoir un tel représentant est une prérogative dont tout comté a lieu d'être fier. Je ne veux pas y insister outre mesure, mais je dois mentionner quelques autres noms. Sir John A. Macdonald eut pour successeur quelqu'un qui est l'ami de tous les membres anciens de notre assemblée et qui a été l'ami de tous les députés fédéraux. Notre comté fut représenté durant des années par Robert Watson, aujourd'hui le sénateur Watson. Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que l'Ouest ait jamais compris l'œuvre accomplie par le sénateur Watson en faveur de ce comté, durant les nombreuses années où il fut une voix criant dans le désert, seul député libéral à l'ouest des Grands Lacs. Il eut pour successeur un homme fort éminent, bien que ce ne fût pas au point de vue politique. Je veux dire le Dr J. G. Rutherford, un Ecosais au cœur généreux et à la langue acérée. Mais c'était un homme supérieurement doué et, en qualité de haut fonctionnaire du département de l'Agriculture, il a rendu, je pense, à l'industrie de l'élevage dans notre pays des services comme aucun autre n'en a jamais rendu. Après lui, le comté eut plus tard l'honneur d'avoir pour représentant le très honorable Arthur Meighen, un de mes amis de cœur et un homme de grand talent. En vingt ans,